

CENTURY 21[®]

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

HONORAIRES TTC SUR PRESTATIONS CONCERNANT L'IMMOBILIER D'HABITATION

TRANSACTIONS

De 0 euros à 100 000 euros	Forfait 10 000 euros TTC Maximum
De 100 001 à 150 000 euros	10 % TTC Maximum
De 150 001 à 200 000 euros	9 % TTC Maximum
De 200 001 à 250 000 euros	8.5 % TTC Maximum
De 250 001 à 300 000 euros	7 % TTC Maximum
Au-delà de 300 000 euros	6 % TTC Maximum

Pour un garage minimum 2000.00 euros TTC

LOCATIONS

Honoraires de location : 16 % H.T* du loyer annuel hors charges à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire.

Au maximum 3 euros le m² pour l'état des lieux

Au maximum 10 euros le m² pour les frais de rédaction de bail, constitution de dossier, visites

REDACTION D'ACTES

Rédaction du bail : 120 euros H.T

Etat des lieux : 3 euros le m²

**AUCUN HONORAIRE, AUCUN FRAIS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, N'EST DÛ
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

Mis en application le 1^{er} janvier 2021

*T.V.A : taux en vigueur 20.00 %